



Taux actuels de **d'émaciation** : 7.3% **retard de croissance** : 28.9% **Proportion souffrant d'insuffisance pondérale** : 11.8%

Source : Gouvernement botswanais (Botswana family health survey IV, 2007)

### Bons résultats

- Botswana : l'État a assuré la sécurité foncière des populations rurales. La délivrance de titres de propriété est courante et les marchés fonciers fonctionnent bien. Des politiques promeuvent un accès équitable aux ressources foncières communes.
- Botswana : les décideurs disposent d'enquêtes régulières sur la nutrition statistiquement représentatives au niveau national. La dernière enquête a été publiée en 2017.
- Le pays a pleinement consacré le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel dans son droit interne.
- Botswana : l'État promeut les pratiques d'alimentation complémentaire.
- Botswana : en 2017, 96.9% de la population a accès à une source d'eau potable améliorée.
- Botswana : 94.1% des femmes de 15 à 49 ans ont rété vues, au moins une fois pendant leur grossesse, par un agent de santé qualifié en 2007.
- Botswana : les dispositifs de protection sociale sont très développés mais ne couvrent pas tous les risques ni l'ensemble de la population.

### Points à améliorer

- Les dépenses consacrées à l'agriculture (2.8% des dépenses publiques en 2019) ne correspondent pas aux engagements pris par le gouvernement dans la Déclaration de Maputo de l'Union africaine (10% des dépenses publiques).
- Botswana : les dépenses de ce pays dans le secteur de la santé (14.3% des dépenses publiques en 2017) se rapprochent des engagements du gouvernement énoncés dans la Déclaration d'Abuja de l'Union africaine (15% des dépenses publiques), sans toutefois leur correspondre tout à fait.
- Les services de vulgarisation agricole sont l'apanage de l'État et les agriculteurs pauvres n'ont pas leur mot à dire dans la définition de priorités pour les politiques. Le système de recherche et de vulgarisation agricoles n'atteint pas les agriculteurs pauvres de façon satisfaisante. Il n'existe pas de politique en faveur de l'égalité des sexes dans l'accès aux services de vulgarisation agricole.
- Botswana : dans ce pays, les lois garantissent l'égalité des droits économiques et des droits d'accès à la propriété des terres agricoles entre hommes et femmes. Cependant, ces lois ne sont pas effectivement appliquées et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes persistent, accentuant leur vulnérabilité à la faim et à la malnutrition.
- Botswana : comparée à celle d'autres pays de l'HANCI, la politique nationale de développement à moyen/long terme de ce pays (National Development Plan 11) accorde peu d'importance à la nutrition.
- Botswana : ce pays n'a pas encore adopté de stratégie/politique nationale en matière de nutrition.
- Botswana : ce pays n'a pas mis en place de mécanisme multipartite et multisectoriel de coordination des politiques pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie/politique nationale en matière de nutrition.
- Botswana : dans ce pays, le niveau de protection constitutionnelle du droit à la sécurité sociale est médiocre.

## Indice d'engagement pour la réduction de la faim (HRCI)

Dépenses publiques	Résultat*	Année	Rang HRCI sur 45
\$ Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans totales <sup>1</sup>	2.8%	2019	29e ex aequo
\$ Part des dépenses publiques consacrées à la santé dans totales <sup>2</sup>	14.3%	2017	3e
<b>Politiques</b>			
Accès à la terre (sécurité foncière) <sup>3</sup>	Bon	2016	3e ex aequo
Accès aux services de vulgarisation et de recherche agricoles <sup>3</sup>	Médiocre	2007	37e
Système d'état civil: taux d'enregistrement des naissances vivantes	87.5%	2017	10e
Fonctionnement des systèmes de protection sociale <sup>3</sup>	Bon	2018	1er
<b>Lois</b>			
Niveau de protection constitutionnelle du droit à l'alimentation <sup>3</sup>	Moyen	2017	8e ex aequo
Égalité d'accès hommes-femmes aux terres agricoles (droits de propriété) <sup>4</sup>	Dans la loi, pas dans la pratique	2019	27e ex aequo
Égalité hommes-femmes des droits économiques <sup>4</sup>	Dans la loi, pas dans la pratique	2019	9e ex aequo
La Constitution reconnaît le droit à la protection sociale (oui/non)	Non	2015	26e ex aequo

<sup>1</sup> Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la l'agri. (énoncés dans la Déclaration de Maputo de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

<sup>2</sup> Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la santé (énoncés dans la Déclaration d'Abuja de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

<sup>3</sup> Résultats possibles: ● Très médiocre/Médiocre ● Moyen ● Bon/Très bon

<sup>4</sup> Résultats possibles: ● Pas dans la loi ● Dans la loi, pas dans la pratique ● Dans la loi et dans la pratique

## Indice d'engagement contre la malnutrition (NCI)

Dépenses publiques	Résultat*	Année	Rang NCI sur 45
\$ Budget distinct pour la nutrition (Non/Sectoriel uniquement/Oui)	Sectoriel uniquement	2019	16e ex aequo
<b>Politiques</b>			
Taux d'enfants supplémentés en vitamine A	86%	2018	14e
L'État promeut une alimentation complémentaire (oui/non)	Oui	2010	1er ex aequo
Population ayant accès à une source d'eau améliorée	96.9%	2017	4e
Population ayant accès à un assainissement amélioré	77.3%	2017	5e
Visites médicales pour les femmes enceintes	94.1%	2007	17e
Importance de la nutrition dans la politique nationale de développement <sup>1</sup>	Faible	2017-2023	33e
Stratégie/politique nationale en matière de nutrition (oui/non)	Non	2019	33e ex aequo
Coordination multipartite et multisectorielle des politiques (oui/non)	Non	2019	36e ex aequo
Objectifs de nutrition assortis de délais (oui/non)	Oui	2019	1er ex aequo
Enquête nationale sur la nutrition ces 3 dernières années (oui/non)	Oui	2017	1er ex aequo
<b>Lois</b>			
Consécration du CICS <sup>2</sup> dans le droit interne <sup>2</sup>	Pleinement consacré	2019	1er ex aequo

<sup>1</sup> Résultats possibles: ● Faible ● Modérée ● Grande (remarque : par rapport aux autres pays).

<sup>2</sup> Résultats possibles: ● Non consacré dans le droit ● Faiblement/Largement consacre dans le droit ● Pleinement consacré.

^ Code international de commercialisation des substituts du lait maternel